



- ✓ Elections
- ✓ Cinéma
- ✓ Course cycliste
- ✓ Budget
- ✓ Voirie
- ✓ Logements communaux
- ✓ Carte communale
- ✓ Office religieux
- ✓ Installation

TOUTE L'ACTU

Elections :

Les élections départementales et régionales sont prévues les 20 et 27 juin 2021. Des règles sanitaires seront mises en place en fonction du protocole qui nous sera transmis par la Préfecture, afin de garantir au maximum la sécurité de chacun. Pour l'occasion, les membres de Conseil municipal qui ne l'étaient pas seront vaccinés.



Le Cinéma « Le Lalano » a ré ouvert ses portes depuis le 19 mai 2021. Des mesures sanitaires, port du masque, distanciation, désinfection des mains sont obligatoires pour la protection de tous.

Vous pouvez retrouver le programme sous :

<https://ljalano.fr/>

#Protégez-vous, #Protégez-nous, #Protégeons-nous.

Course cycliste :

Le Cyclo Club Triais va organiser le 25 juillet 2021 une course cycliste sur notre commune. Elle empruntera le même tracé que par le passé. Nous lui souhaitons un franc succès et espérons que les lalannaises et lalannais seront présents tout le long du circuit pour encourager les coureurs.

EDITORIAL



Olivier GIRET
Maire

Chères concitoyennes, chers concitoyens,

Plusieurs d'entre nous ont été confrontés au Covid19, fort heureusement sans gravité.

A partir de ce mercredi 19 mai 2021, la vie reprend petit à petit un aspect normal. Il nous faudra tout de même rester prudent et respecter les consignes sanitaires en vigueur.

Nous ne devons pas oublier nos commerces dits « non essentiels » qui vivent des moments difficiles et auxquels nous devons apporter tout notre soutien.

Le Conseil municipal et moi-même vous souhaitons de sortir de cette crise de la meilleure façon possible.

INFO

Les horaires de la permanence de la Mairie ont changé depuis le mardi 1^{er} septembre 2020. Les permanences sont assurées depuis tous les **mardis de 16h00 à 19h30.**

**Budget :**

Dans ces conditions particulières liées à la crise sanitaire, le Conseil municipal a réussi à établir son premier budget pour cette année 2021. Le budget de fonctionnement est de 191 368€ et celui d'investissement de 64 984€.

Le compte administratif 2020 a également été adopté avec un excédent de 83 777€ en fonctionnement et de -633€ en investissement.

Voirie :

L'épaveuse va être passée début juin sur les banquettes, les fossés et les talus de nos chemins communaux.

Cette année des travaux vont être réalisés suite au travail de la commission voirie. Cette dernière s'est réunie le 1^{er} mai 2021 et a fait le tour des chemins afin de valider les travaux programmés. Les plus gros travaux seront effectués sur le chemin de Dastugue, le chemin de Garac, le chemin de Las Hountètes, le chemin du Rillouat.

Logements communaux :

Le petit logement communal de l'ancien presbytère ayant été libéré fin février, la commission bâtiments a effectué une visite pour évaluer les travaux à réaliser. Des devis de rénovation et d'amélioration seront réalisés cette année afin de pouvoir effectuer les travaux en 2022 ce qui nous permettra d'être subventionné par le Fonds d'Aménagement Rural (FAR), dispositif accessible une année sur deux.

Carte communale :

Suite à la loi NOTRe du 7 août 2015 et la présence de la Zone d'Activité sur notre commune, la précédente mandature a dû lancer le projet de la carte communale. Ce dernier a été mené avec l'accompagnement du Bureau d'études AMIDEV. Après les phases d'études et de présentations aux différentes administrations, cette carte doit être soumise à enquête publique qui va commencer très prochainement. Nous vous informerons des modalités de cette dernière.

Office religieux :

La prochaine messe aura lieu en l'Eglise Saint Pierre de Lalanne-Trie le samedi 29 mai 2021 à 17h00.

Installation :

Bienvenue à la SARL Pyrénées Habitat Incendie (PHI) qui s'est installée sur notre commune dans la Zone d'activité au 701 chemin de Lantonies.

**Infos pratiques****Mairie :**

Tél : 05-62-35-67-34

Fax : 05-62-35-67-35

Courriel : commune-lalannetrie@orange.fr

Permanences : le mardi de 16h00 à 19h30.

